Edité par la Mairie de SERRAVAL 74230 SERRAVAL
04.50.27.50.09 04.50.27.54.21
Courriel : mairie@serraval.fr www.serraval.fr

SERRAVAL INFO n°42
MAI 2016

Inscription à l'école

Vous pourrez retirer le dossier d'inscription pour la prochaine rentrée scolaire entre le 25 **avril et le 31 mai** à la mairie.

Sont concernés les enfants entrant en 1ère année de maternelle ainsi que les nouveaux arrivants de la commune.
Vous munir du livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile.
L'école accueillera les futurs élèves de Petite Section le lundi 20 juin de 8 h 30 à 10h accompagné d'un parent.

Les subventions communales

Voici les subventions qui ont été versées cette année aux associations :

Banque alimentaire	70,00 €
Coopérative Scolaire	450,00 €
Association l'Entraide	400,00 €
Sou des Ecoles	250,00 €
	+1 gratuité de salle des fêtes
Club « Lou Z'Amojeux »	400,00 €
« La Farandole » crèche centre de loisirs	11070,00 €
Office de tourisme Thônes/Val Sulens	5387,50 €
Amicale des Sapeurs Pompiers du Bouchet	430,00 €
Centre de pratique musicale de Thônes	60,00 €
soit au total	**18517,50 €**

Désormais les subventions pour les jeunes résidents de la commune, pratiquant une activité au sein d'une association sur le canton de Thônes, sont versées par la Communauté de Commune des Vallées de Thônes.

1er prix

Félicitations à Suzanne et Claude THIAFFEY-RENCOREL pour la Médaille d'Or en chevrotin qu'ils ont obtenues au Salon de l'Agriculture de Paris.

L'Association des Vergers

Dans le but d'agrémenter l'environnement de l'Association des Vergers, une fresque a été réalisée par Pierre Amoudry sur deux faces du transformateur situé au lieu-dit « SurFattier » de Serraval.

Taxes locales

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter pour cette année 2016 encore les taux des 4 taxes locales (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, et cotisation foncière des entreprises).

Pour rappel, les différents taux

taxe d'habitation	*18,97 %*
taxe foncière (bâti)	*12,99 %*
taxe foncière (non bâti)	*75,59 %*
cotisation foncière des entreprises	*22,65 %*

Quelques dates :

Le Tour de Savoie Mont Blanc passera à Serraval le jeudi 16 juin à partir de 14h36.

Le Festival « Tous au champ » aura lieu le 25 juin.

L'Aravis Trail aura lieu le 25 et 26 juin.

RAPPEL : Prolongation de la durée de validité des cartes d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de **10 à 15 ans** pour les personnes majeures.
Cette prolongation de 5 ans concerne les cartes d'identité suivantes :
- les cartes délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité délivrées entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Cette disposition ne s'applique pas pour les personnes mineures.
Cette prolongation ne nécessite **aucune démarche particulière**, la date de validité inscrite sur la carte d'identité ne sera pas modifiée.

Chemins d'alpage, chemins ruraux et pistes forestières

Quelques personnes utilisent les chemins d'accès aux alpages, ainsi que les chemins ruraux, et les pistes forestières comme des pistes de « cross » (4x4, quad, motos).
Les détériorations sont considérables et rendent l'utilisation de ceux-ci de plus en plus difficiles.

La commune en appelle à un peu de bon sens et de civisme : il faut savoir que dans certains cas, c'est le contribuable qui paie la remise en état des chemins. Autrement ce sont les riverains qui paient l'entretien.

Si ces comportements abusifs perdurent des sanctions seront prises à l'encontre de ces personnes.

Organigramme des services communaux de Serraval

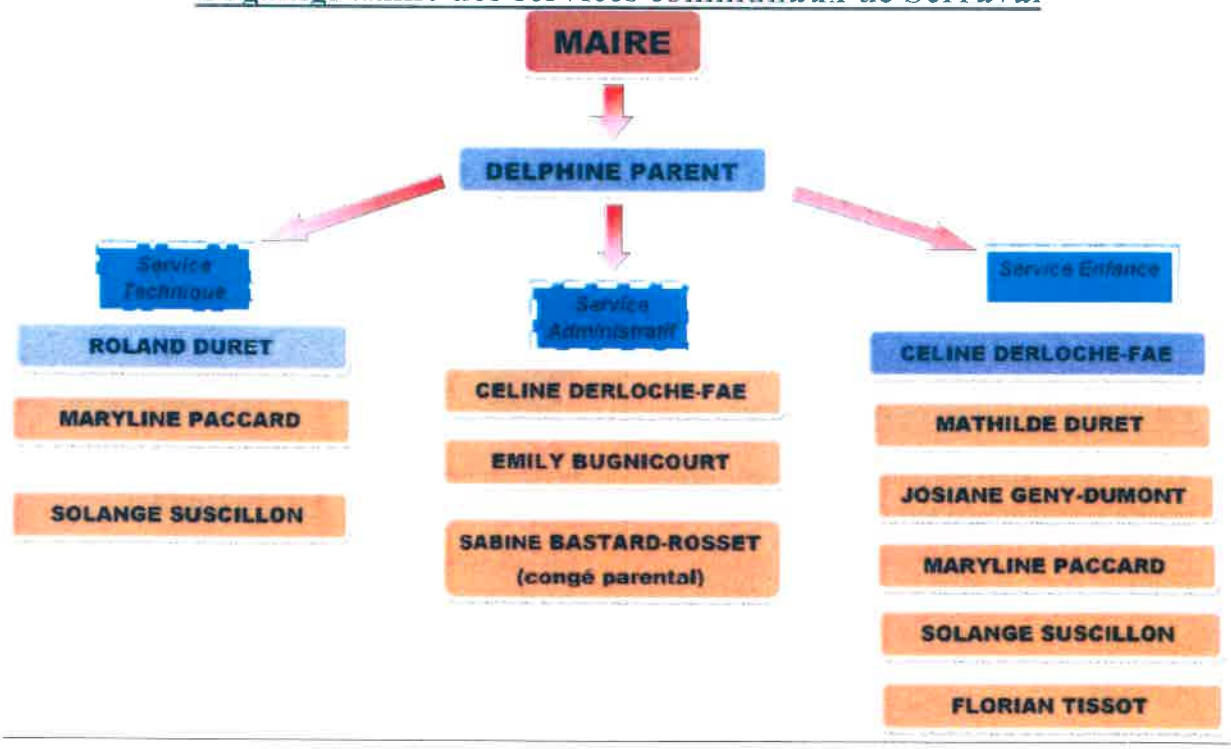

Horaires déchetteries :

THONES						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE ET FERIES
13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	8h-12h et 13h30-18h	Fermé
Déchets acceptés : DEEE*, encombrants,gravats, incinérables, mobilier, cartons, ferrailles, déchets verts, bois, piles batteries, huiles, pneus, textiles Acceptent les cadavres d'animaux < 40kg aux horaires d'ouverture. Acceptent les déchets des professionnels						
SERRAVAL						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE ET FERIES
16H30 - 16h30	Fermé	Fermé	Fermé	Ferme	9h à 12 h	Fermé
Déchets acceptés : Encombrants, ferrailles.						

Dans les déchetteries, les agents sont là pour contrôler et conseiller sur le dépôt des matériaux, mais pas pour aider à porter des charges.